



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Convention d'ambition territoriale

Département des Hautes Alpes

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et

La Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional ;

Et

Le Département des Hautes Alpes, représenté par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil départemental ;

Préambule

Le 05 janvier 2021, les représentants de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé, en présence du Premier Ministre et de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, un contrat d'avenir et un accord de relance pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Organisé autour de 12 priorités thématiques, le contrat d'avenir a été pensé afin de structurer le futur Contrat de plan État-Région 2021-2027. Au total, l'État et la Région engageront conjointement 5 120,772 M€, au profit de l'adaptation des territoires à un nouveau modèle de développement solidaire et respectueux de l'environnement.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) comprend différents types de projets :

- Des opérations ciblées issues des négociations État-Région, en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au préfet de région ;
- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi (critères de sélection, bénéficiaires).

Le présent contrat a pour objet de déterminer les termes du partenariat financier entre l'État, la Région et le Département permettant l'accompagnement immédiat d'opérations ciblées dans le département des Hautes Alpes.

Les opérations retenues dans le présent contrat ont été déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées » suite à l'appel à projets lancé conjointement par l'État et la Région en février 2021.

Cette convention regroupe des opérations structurantes permettant le rayonnement du territoire. De nouvelles opérations pourront être présentées dans le cadre des priorités du CPER 2021-2027. Leur sélection sera opérée après la signature de ce dernier et tout au long de sa durée, dans le cadre de la gouvernance dudit contrat.

D'autres opérations feront l'objet de financements dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'agissant de l'État et du dispositif « Nos territoires d'abord » s'agissant de la Région.

L'Etat et la Région garantiront la bonne articulation et la complémentarité du CPER 2021-2027 avec les deux Contrats de plan interrégionaux Etat/Région (CPIER) élaborés parallèlement, la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et la Plan Rhône-Saône 2021-2027.

Enfin, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, les opérations relatives à la santé qui ont été déposées suite à l'appel à projets conjoint susmentionné seront examinées par l'État et la Région et intégrées à un protocole spécifique.

Article 1. Pour la période 2021-2027, l'État et la Région sont convenus de financer les projets suivants :

1) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Commune de Briançon	Briançon	Modernisation du Parc des Sports 1326	4,5	1,125	1,125
Commune de Gap	Gap	Construction d'un abattoir multi-espèce	9,8	2	1
CC Buëch-Devoluy	Territoire de l'EPCI	Réhabilitation des déchetteries de Veynes, Aspres sur Buëch et du Dévoluy	2,3	0,575	0,575
CC du Guillestrois Queyras	Ceillac	Construction d'un stade nordique et de biathlon	1,22	0,305	0,305
Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes	Saint-Léger-les-Mélèzes	Rénovation du village vacances	2,59	1,292	0,390
CC Serre-Ponçon	Embrun	Pôle culturel sur le site de l'ancien archevêché	8,78	2,195	2,195
TOTAL			29,19 M€	7,492 M€	5,59 M€

2) Culture et patrimoine

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Commune de Gap	Gap	Rénovation de la médiathèque	1	0,35	0,35
Commune de Briançon	Briançon	Fortifications Vauban	5,33	2,132	2,132
Département des Hautes Alpes	Embrun	Cathédrale Notre Dame du Réal	3,15	0,5	0,79
TOTAL			9,48 M€	2,982 M€	3,272 M€

3) Mobilité douce

L'État et la Région s'engagent à soutenir conjointement le développement de la mobilité douce et à cofinancer le projet suivant :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Département des Hautes Alpes	Col du Lautaret	Aménagements cyclables du col du Lautaret	2,5	0,5	0,625
TOTAL			2,50 M€	0,5 M€	0,625 M€

Par ailleurs, la Région participera au financement du projet d'aménagement cyclable suivant :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC Serre-Ponçon Val D'Avance	Gap-Chorges	Création d'un tronçon de Vélo Route La Durance à Vélo (V862) entre Gap et Chorges	4,30	1,08
TOTAL			4,30 M€	1,08 M€

Enfin, la Région s'engage à instruire les opérations déposées au titre de l'appel à projets « REACT EU » suivantes :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	FEDER demandé (M€)
Département des Hautes Alpes	La Roche de Rame-L'Argentière	Mise en œuvre d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la RD138A	0,435	0,348
Département des Hautes Alpes	Territoire du département	Expérimentation et déploiement d'aménagements cyclables du type chaussée à voie centrale banalisée sur les RD 201 et RD 23	0,756	0,605
CC Serre-Ponçon		Mise en œuvre du schéma cyclable	0,400	0,200
TOTAL			1,59 M€	1,153 M€

Article 2. Dans les Hautes Alpes, l'État convient d'accompagner les projets suivants pour la période 2021-2027 :

En préambule, l'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité pour l'État. En 2021, ce dernier s'engage au financement de projets portés par les territoires par le biais de différentes dotations de soutien :

- DSIL à hauteur de 4,059 M€ ;
- DSID à hauteur de 1,86 M€ ;
- DETR à hauteur de 10,55 M€ ;
- FNADT (CPER et Relance) à hauteur de 446 k€.

En complément, les moyens suivants seront mobilisés :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

1.1) Les engagements de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau s'engage à étudier l'éligibilité des projets listés ci-dessous au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur et, le cas échéant, à accompagner et financer les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre de leur projet :

- Création d'une unité supra communautaire de compostage des boues et des biodéchets, au profit de 3 Communautés de communes du Briançonnais ;
- Rénovation du réseau d'eau potable, au profit de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Par ailleurs, pour 2021, l'Agence de l'eau intervient en soutien de 5 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 321 501 €.

1.2) Les engagements de l'ADEME

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité des projets ci-dessous, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>).

- Réduction des tonnages de déchets destinés à l'enfouissement, au profit de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ;
- Création d'une cantine scolaire et d'une chaufferie « bois-énergie », au profit de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ;
- Création d'une plateforme de compostage des boues d'épuration, biodéchets et déchets verts, au profit de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
- Evolution des déchetteries de la CC, au profit de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
- Extension du réseau de chaleur, au profit de la Commune de Briançon ;
- Installation d'une chaufferie à bois, au profit de la Communauté de communes du Pays des Écrins ;
- Régie communale bois énergie, au profit de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ;
- Restauration des déchetteries de Veynes, Aspres et Dévoluy, au profit de la Communauté de communes du Buëch-Devoluy ;
- Renouvellement de la flotte de véhicules, au profit de la Communauté d'agglomérations Gap-Tallard Durance ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics, au profit de la Communauté de communes du Buëch-Devoluy.

Par ailleurs, pour 2021, l'ADEME intervient en soutien de 5 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 482 586 €.

1.3) Réhabilitation des friches

L'État accompagne les territoires sur la voie du recyclage foncier, conciliant ainsi production de logements, revitalisation économique, et sobriété foncière. En apportant une subvention d'équilibre à des opérations à vocation économique et/ou résidentielle sur des espaces en friche, cet ultime financement déclenche la réalisation de ces projets généralement complexes, coûteux, et soumis à de nombreux aléas.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
Commune d'Espinasses	Espinasses	Requalification exemplaire du quartier du Claps en démarche QDM – Hameau pilote: Yougoslavie	7,85	1,05
CC du Briançonnais	Briançon	Cité administrative du Briançonnais	13,45	0,5
Commune de Guillestre	Guillestre	Recyclage d'un îlot d'habitat insalubre rue de la Petite Fontaine	0,76	0,16
TOTAL			22,06 M€	1,71 M€

Article 3. Dans les Hautes Alpes, la Région convient de financer les projets suivants pour la période 2021-2027 :

1) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC Buëch-Devoluy	Territoire de l'EPCI	Requalification des zones d'activité économique visant à renouveler et renforcer l'attractivité et l'offre économique du territoire	1,64	0,044
CC Champsaur-Valgaudemar	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Requalification du gymnase intercommunal du Champsaur Valgaudemar	1,50	0,30
TOTAL			3,14 M€	0,344 M€

2) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Commune de Gap	Gap	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	1,50	0,375
CC du Pays des Écrins	La Roche de Rame	Création unité supra-communautaire de compostage (boues et biodéchets)	7,30	1,825
TOTAL			8,80 M€	2,20 M€

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité des projets ci-dessus, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, et dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>).

3) Réhabilitation des friches

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région en partenariat avec l'EPF sur le volet stratégique et pré-opérationnel de reconquête des friches sont les suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CA Gap Tallard Durance	Gap	Bâtiment La Justice : Transformation d'un ancien bâtiment industriel en un pôle sportif interdisciplinaire	0,030	0,012
CA Gap Tallard Durance	Gap	Décharge de St Jean : implanter un parc photovoltaïque au sol pour faire de l'autoconsommation collective dans un rayon de 2 km.	0,030	0,012
TOTAL			0,06 M€	0,024 M€

Article 4. Éligibilité des opérations et instruction des dossiers

Cette convention vaut application de l'Article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que les Départements peuvent participer, conjointement avec l'Etat et la Région, au financement d'opérations inscrites dans les CPER.

Les projets mentionnés aux articles 1 à 3 devront être déposés pour instruction et engagement auprès des services de l'État et/ou de la Région.

L'engagement sera réalisé sous réserve de validation du dossier d'expertise et de la finalisation du plan de financement intégrant la participation des collectivités territoriales. L'attribution d'un financement reste conditionnée à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution afférentes.

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat.

Ce contrat fera l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours. En cours d'exécution, il pourra également faire l'objet d'adaptations partielles au travers d'avenants approuvés par l'État et la Région.

Fait à

, le

en trois exemplaires originaux.

Pour l'État,

Pour le Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Christophe MIRMAND
Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renaud MUSELIER
Président

Pour le Conseil départemental des
Hautes Alpes,

Martine CLAVEL
Préfète du département des
Hautes Alpes

Jean-Marie BERNARD
Président